

Rubrique : GESTION DES PERSONNELS
Objet : RETRAITES RENTREE 2017
Date : mai 2016
Contact : Mme Régine PEYRON
N° Tel : 04.92.56.57.55
mél : ce.d1d05@ac-aix-marseille.fr

DEMANDE D'ADMISSION A LA RETRAITE (avec effet à la rentrée 2017)

Le bulletin académique spécial n° 326 du 16 mai 2016 « demandes d'admission à la retraite des fonctionnaires relevant du code des Pensions Civiles et Militaires de Retraite (CPCMR) – Rentrée scolaire 2017 » est consultable sur le site de l'académie d'Aix-Marseille.

Vous pouvez également consulter le site internet <http://www.pensions.bercy.gouv.fr/>. Vous y trouverez toutes les informations sur la retraite ainsi qu'un simulateur de calcul performant afin de tester différentes hypothèses de situations et de dates de départ en modifiant autant de fois que souhaité les critères choisis.



Je vous rappelle que la gestion des dossiers d'admission à la retraite est désormais traitée au Rectorat – Service des Pensions (organigramme page 44 du bulletin spécial).

PROCEDURE DE DEMANDE D'ADMISSION A LA RETRAITE :

Les enseignants du 1^{er} degré qui désirent être admis à la retraite au 1^{er} septembre 2017, doivent déposer leur dossier avant le : **8 JUIN 2016** selon la procédure ci-dessous :

1. Le dossier de demande d'admission à la retraite est téléchargeable sur le bulletin académique spécial n° 326.
2. L'enseignant renseigne les documents et les retourne datés et **signés à son IEN de circonscription** qui nous le transmettra pour signature du DASEN et envoi au Rectorat.

Je souligne tout particulièrement l'importance de la transmission des demandes dans le respect des dates limites précitées.

Un envoi tardif peut entraîner une situation administrative et financière délicate.